POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ RGPD

CERTIF Index / Plateforme NOPIPO

Protection des données personnelles et transparence des traitements

Applicable aux sites et interfaces CERTIF-Index.fr / NOPIPO.fr / app.certif-index.fr

Responsable du traitement : SAS CERTIF Index

Document officiel du corpus CERTIF Index

Version 1.0 — Date d'entrée en vigueur : 27 septembre 2026

1. Responsable du traitement et contacts

La SAS CERTIF Index (ci-après « CERTIF Index »), sise 2 place Jean V, bureau 3, 44000 Nantes, immatriculée sous le numéro 106 532 906 RCS Nantes (SIRET 106 532 906 00018), est responsable des traitements dont elle détermine les finalités et les moyens dans le cadre des services NOPIPO. Sa représentante légale est la Présidente.

Contact dédié à la protection des données et à l'exercice des droits : rgpd@certif-index.fr ou rgpd@nopipo.fr ; des formulaires de contact sont également accessibles sur les sites. Aucun délégué à la protection des données (DPO) n'est actuellement désigné ; la nécessité d'une désignation est réexaminée au regard de l'article 37 du RGPD, de l'évolution des volumes et des contrôles systématiques.

2. Champ d'application, personnes concernées et origine des données

La politique concerne les visiteurs des sites et interfaces ; les candidats et adhérents professionnels, représentants et indépendants ; les clients invités à évaluer ; les évaluateurs sans compte et avec Compte Évaluateur NOPIPO ; les professionnels prospectés ou invités ; les correspondants du support ; et, lorsqu'elles sont disponibles, les personnes participant aux fonctions communautaires.

Les données proviennent : (i) directement de la personne ; (ii) du professionnel qui invite son client, par saisie, import, copie cachée ou API ; (iii) d'un évaluateur invitant un professionnel ; (iv) des fichiers professionnels acquis auprès de fournisseurs spécialisés ; (v) des outils de vérification, de paiement, de sécurité et des événements techniques générés au cours de l'utilisation. Les catégories indirectes sont précisées ci-dessous.

Lorsque les données n'ont pas été collectées directement auprès de la personne, l'information requise par l'article 14 est délivrée dans les délais légaux, notamment lors du premier contact et au plus tard dans le mois, sauf exception applicable. L'information mentionne l'origine des données et permet un exercice effectif des droits.

3. Finalités, données, bases juridiques et conservation

Les bases juridiques sont attribuées selon la finalité et la personne concernée : article 6.1.b (contrat ou mesures précontractuelles), 6.1.c (obligation légale), 6.1.f (intérêt légitime soumis à mise en balance documentée), 6.1.a (consentement lorsqu'il est requis).

10Les règles spécifiques aux communications électroniques et aux traceurs s'appliquent en complément.

Traitement / finalité	Données essentielles et base juridique	Durée ou critère
Adhésions professionnelles	Identité et coordonnées du signataire, société, SIREN/SIRET, établissement, contrat, habilitations ; 6.1.b pour le cocontractant personne physique, 6.1.f pour les contacts/représentants.	Relation active ; pièces contractuelles strictement utiles archivées jusqu'à 5 ans après la fin, selon la prescription et le besoin de preuve.
Contrôle des professionnels	Identité et validité des pièces examinées par Yousign Verify, éléments d'existence de l'entreprise, statut/date/référence de contrôle et seules informations utiles restituées ; 6.1.b/6.1.f selon le cas.	Résultats pertinents pendant l'adhésion ; pièces originales non conservées par CERTIF Index ; archive ciblée lorsque nécessaire au litige.
Facturation, paiement, signature	Factures, montants, références, contrat signé, identifiants de transaction ; 6.1.b et 6.1.c.	Pièces comptables : 10 ans ; pièces de preuve contractuelle selon prescriptions spécifiques. Les données de carte relèvent du périmètre Stripe.
Invitations des clients	Civilité, nom, prénom, e-mail OU téléphone mobile selon canal, dates/statuts/relance, professionnel source ; 6.1.f sous réserve de l'analyse des rôles et de la qualification du message.	Si aucune évaluation : suppression des coordonnées et données nominatives d'invitation sous 30 jours à compter du premier envoi ; relance unique à J+7.
Prévention des doublons et oppositions clients	Rapprochement technique protégé et liste de non-sollicitation minimisée ; 6.1.f.	Anti-doublon : au plus 12 mois si justifié ; opposition : aussi longtemps que nécessaire pour être respectée, réexamen périodique.
Première évaluation sans compte	E-mail confirmé, numéro d'évaluateur, notes structurées, recommandations, acceptations, dates, traces et IP ; 6.1.b / 6.1.f selon finalité.	Traçabilité probatoire ciblée jusqu'à 5 ans si nécessaire ; IP/logs courants 12 mois glissants, exceptions documentées.
Compte Évaluateur	Nom, prénom, naissance, e-mail, téléphone, département, numéro, statut, choix d'affichage, évaluations, consentements/acceptations ; 6.1.b / 6.1.f.	Pendant la vie du compte ; à la fermeture, conservation antifraude ciblée au plus 3 ans si nécessaire, séparément des données courantes.

Vérification de l'identité évaluateur	Carte d'identité recto verso ou passeport, informations extraites, résultat, horodatage, référence, éventuellement date d'expiration ; 6.1.f.	Fichier brut supprimé dès fin de vérification (y compris les espaces de transit applicatifs) ; preuve du contrôle pendant le compte, puis archive ciblée si nécessaire.
Publication choisie de l'identité	Prénom + initiale du nom du titulaire de Compte Évaluateur ; 6.1.a pour ce choix facultatif.	Tant que le choix est maintenu et l'avis affiché ; retrait du choix répercuté sur les affichages publics.
Collecte, modération et publication des évaluations	Réponses structurées, numéro évaluateur, horodatages, historique des vérifications, indicateurs ; 6.1.b / 6.1.f.	Selon les règles des évaluations ; éléments personnels nécessaires à une preuve, jusqu'à 5 ans lorsque justifié, avec réexamen.
Références API et contrôles probatoires	Référence de facture/transaction OU rendez-vous réalisé, date et catégorie de prestation, traces de déclenchement, preuve ponctuelle demandée à l'évaluateur ; 6.1.f.	Sans évaluation : purge des données personnelles de l'invitation à J+30 sauf exception justifiée. Avec évaluation : références strictement nécessaires, selon durée probatoire. Justificatif brut supprimé après instruction sauf litige documenté.
Anti-fraude, sécurité, litiges	Identifiants, alertes, journaux, événements et décisions d'audit humain ; 6.1.f et, si nécessaire, 6.1.c.	Logs ordinaires : 12 mois ; dossiers anormaux/litiges : archive limitée à leur traitement puis, si justifié, à la prescription pertinente.
Prospection professionnelle B2B	Fichiers Kompass : contacts pro et sociétés, fonction, NAF, provenance, canal, consentements/oppositions si applicables ; 6.1.f ou 6.1.a selon le contexte.	Prospects : jusqu'à 3 ans depuis la collecte ou le dernier contact émanant du prospect ; liste d'opposition séparée conservée au moins 3 ans et prolongée si nécessaire.
Invitations de professionnels par évaluateurs	Adresse e-mail/téléphone professionnels, source, consentement éventuel à révéler l'identité de l'évaluateur ; 6.1.f sous conditions de prospection.	Jusqu'à adhésion, opposition ou 90 jours sans action ; données minimales d'opposition conservées distinctement.
Support et exercice des droits	Messages, coordonnées, demandes, décisions, preuves d'exécution et réponse ; 6.1.b / 6.1.c / 6.1.f.	Support : en principe 3 ans après échange ; demandes de droits : archivage probatoire ciblé jusqu'à 5 ans si justifié, sans copie excessive.
Pages professionnelles publiques	Données renseignées volontairement par l'adhérent, informations d'établissement, éventuellement nom d'indépendant et coordonnées professionnelles ; 6.1.b/6.1.f selon le cas.	Pendant l'adhésion ; après fin, page inactive, conservation des données de profil en interne jusqu'à 12 mois si nécessaire, sous réserve des autres obligations.
Statistiques et qualité du service	Indicateurs agrégés et éventuelles données préalables à l'anonymisation ; 6.1.f.	Données personnelles jusqu'à anonymisation effective ; statistiques irréversiblement anonymes hors RGPD.
Cookies et autres traceurs	Cookies de fonctionnement/choix ; traceurs non essentiels le cas échéant ; art. 82 loi Informatique et Libertés et 6.1.a si consentement requis.	Selon les durées vérifiées dans le gestionnaire, détaillées à l'article 9.

Les durées indiquées sont des plafonds ou des règles conditionnelles, pas des autorisations de conserver toutes les données indistinctement. La conservation courante, la prévention active des abus et l'archivage probatoire sont cloisonnés. Les données sont supprimées ou anonymisées quand leur nécessité prend fin ; les obligations de conservation légales demeurent applicables.

4. Parcours NOPIPO et information spécifique

4.1 Première évaluation sans compte

Pour la première évaluation, l'évaluateur fournit une adresse e-mail et la confirme obligatoirement. Il atteste sa majorité et son expérience réelle, accepte les documents applicables et reçoit un numéro d'évaluateur publié à la place de son identité. Les traces de validation, la version des documents et les éléments nécessaires à la sécurité sont enregistrés. Les évaluations admissibles, favorables ou défavorables, sont traitées selon les règles du dispositif.

4.2 Compte Évaluateur et contrôle d'identité

À partir de la deuxième participation, l'ouverture du Compte Évaluateur implique la communication des nom, prénom, date de naissance, adresse e-mail, téléphone et département de résidence. Le compte ne peut être ouvert sans les informations obligatoires ni validation d'une pièce d'identité acceptée. La carte nationale d'identité recto verso ou le passeport est transmis via l'interface Next.js au service Microsoft Azure de traitement documentaire configuré en région France. Le document brut est supprimé dès la vérification achevée ; seules les informations de contrôle nécessaires subsistent.

La vérification initiale est automatisée. Si le document est illisible, périmé ou ne satisfait pas les contrôles, la création du compte est refusée à ce stade ; la personne peut présenter un autre document et demander un réexamen en contactant le support. Une suspension de compte pour suspicion de fraude ne résulte pas d'une seule décision automatisée : un audit humain intervient. Aucune reconnaissance biométrique ou preuve de présence par selfie n'est actuellement organisée dans ce parcours.

Le système enregistre les acceptations/attestations de la Déclaration de sincérité, du Règlement du Compte Évaluateur NOPIPO, des Conditions Générales d'Utilisation et de la Charte des évaluateurs, avec leur version et horodatage.

4.3 Affichage, statuts et absence de recherche publique par identifiant

Par défaut, les évaluations sont affichées sous un numéro d'évaluateur unique et stable. Ce numéro ne permet pas à un tiers de rechercher publiquement toutes les évaluations d'une même personne. Par un choix facultatif et révocable, le titulaire d'un compte peut afficher son prénom et la première lettre de son nom, issus de l'identité vérifiée. Aucune autre donnée d'identité n'est publiée ; le professionnel ne reçoit pas les coordonnées de l'évaluateur ni ses pièces probatoires.

Les statuts Évaluateur, Évaluateur vérifié, Citoyen de la confiance (à partir du seuil de dix évaluations admissibles/validées prévu au règlement) et Ambassadeur de la confiance (à partir de vingt) sont régis par le Règlement du Compte Évaluateur NOPIPO ; l'accès à une fonction communautaire peut dépendre d'un statut lorsqu'elle est disponible. Une révision humaine peut être demandée en cas d'erreur sur un statut.

4.4 Fermeture et traçabilité antifraude

La fermeture du compte entraîne la suppression ou l'anonymisation des données devenues inutiles. CERTIF Index peut conserver séparément, pendant au plus trois ans lorsque nécessaire et proportionné, l'identité minimale (nom, prénom, date de naissance), le numéro d'évaluateur, les dates de création et fermeture, les références des évaluations et les contrôles/anomalies documentés, exclusivement pour prévenir les comptes multiples, analyser une fraude ou défendre les droits. Les journaux techniques ordinaires conservent leur durée distincte.

La fermeture ne retire pas automatiquement les évaluations admissibles des indicateurs. L'affichage public facultatif du prénom et de l'initiale cesse et revient au numéro d'évaluateur. Les éléments relatifs à un litige documenté font, le cas échéant, l'objet d'un archivage intermédiaire limité.

4.5 Invitations clients

Le professionnel adhérent peut inviter ses clients par saisie directe, import de fichier, copie cachée d'une adresse NOPIPO lors de l'émission d'un message, ou API reliée à un logiciel professionnel. Il choisit le canal e-mail OU SMS : seule la coordonnée correspondante est requise, avec civilité, nom et prénom. Chaque invitation identifie le professionnel, expose son objet, prévoit un moyen de ne plus être sollicité et donne accès aux informations de confidentialité. Dans les invitations par e-mail, l'information courte et le lien vers la présente politique figurent dans un pied de message lisible. Pour les SMS, l'information complète est accessible depuis la page d'invitation liée au message, sans exiger la reproduction de ce pied d'e-mail.

Une seule invitation est autorisée pour l'opération concernée ; une seule relance à J+7 est possible si aucune évaluation n'a été déposée. En l'absence d'évaluation, les coordonnées et données nominatives d'invitation sont supprimées au plus tard trente jours après le premier envoi, y compris dans l'historique du professionnel ; une liste d'opposition minimisée et un dispositif antidoublon ciblé suivent leurs propres durées, sous réserve de leur nécessité.

Le dashboard affiche les invitations détaillées sur les trente derniers jours. Les vues statistiques à trois mois, six mois et un an comportent uniquement des données agrégées, sans liste identifiable des destinataires. Les compteurs d'invitations sont remis à zéro lors du renouvellement, sans suppression des évaluations recevables ni de leurs éléments probatoires.

Dans le processus de copie cachée, seules les coordonnées indispensables à l'envoi sont extraites : ni le corps du message ni ses pièces jointes ne sont conservés. Par API, le professionnel paramètre les événements métiers autorisant l'envoi automatique ; NOPIPO reçoit la coordonnée du canal choisi et une référence de facture ou de transaction, ou une référence de rendez-vous réalisé, sa date et la catégorie de prestation, sans recevoir la facture intégrale. Les détails susceptibles de révéler des données sensibles ne doivent pas être transmis.

Les invitations sont destinées à recueillir une évaluation et ne sont pas réutilisées à des fins de prospection commerciale NOPIPO. Le professionnel adhérent détermine les clients auxquels il souhaite adresser une invitation et demeure responsable des obligations applicables à l'origine et à l'utilisation initiale de leurs coordonnées. CERTIF Index assure les traitements

propres au fonctionnement de NOPIPO, notamment les contrôles, la sécurité, la traçabilité et la gestion des données dans les conditions définies par la présente politique.

La qualification juridique des Parties et la répartition de leurs obligations pour les opérations d'envoi sont déterminées selon les modalités effectivement mises en œuvre et précisées dans les dispositions contractuelles applicables. Les personnes concernées reçoivent les informations requises sur l'utilisation de leurs données, leurs destinataires, leur conservation et l'exercice de leurs droits, dans les conditions prévues par les articles 13 et 14 du RGPD.

4.6 Évaluation avec preuve et justificatifs

Lorsqu'une invitation API repose sur une transaction ou un rendez-vous effectivement réalisé, NOPIPO en conserve les références vérifiables strictement nécessaires pour justifier le parcours « Évaluation avec preuve », sans disposer de la facture. L'existence d'une connexion API, à elle seule, n'atteste pas qu'une prestation a été réalisée : des contrôles de cohérence et un événement métier traçable sont requis.

En cas d'anomalie ou de contestation, une facture, un contrat ou un autre justificatif peut être sollicité auprès de l'évaluateur. Ces pièces sont consultables uniquement par les personnes habilitées de CERTIF Index, sans transmission au professionnel ni publication. Le justificatif brut est effacé à l'issue de l'instruction ; seules les conclusions, dates et références utiles restent conservées, sauf litige documenté nécessitant un archivage limité.

4.7 Invitation d'un professionnel par un évaluateur

Un évaluateur peut communiquer une adresse e-mail ou un numéro de téléphone professionnel pour présenter NOPIPO à un professionnel. La provenance est enregistrée. L'identité de l'évaluateur n'est révélée que s'il en fait expressément le choix. Cette prise de contact respecte les conditions applicables à la prospection B2B et l'opposition. Les coordonnées sont supprimées à l'adhésion, en cas d'opposition ou dans les 90 jours en l'absence d'action, hors liste d'opposition nécessaire.

4.8 Fonctionnalités communautaires

Lorsque le Forum des Ambassadeurs devient disponible, l'identifiant de compte, les contributions et les éléments nécessaires à sa modération et sa sécurité sont traités sur les bases juridiques applicables au service et à sa protection. Les durées sont définies dans le règlement dédié ; les informations sont fournies avant l'activation de la fonction. Des traces de litige ou de modération peuvent être conservées de manière restreinte si nécessaire.

4.9 Pages publiques et fin d'adhésion

Une page professionnelle est créée après adhésion seulement. L'adhérent choisit les données professionnelles qu'il publie (nom commercial ou établissement, adresse, site et contacts, éventuellement nom et prénom d'un entrepreneur individuel). À la fin de l'adhésion, la page passe en statut inactif. Les données de gestion du profil peuvent être conservées jusqu'à douze mois en interne pour les besoins définis à l'article 3 ; les évaluations et indicateurs admissibles suivent leurs propres règles. Les modalités de visibilité des pages inactives doivent correspondre aux dispositions contractuelles et à la configuration effectivement publiée.

5. Prospection commerciale

CERTIF Index utilise des coordonnées professionnelles issues de bases de données acquises auprès de fournisseurs spécialisés et peut conserver et réutiliser ces fichiers professionnels selon les droits contractuellement consentis. Les données peuvent comporter le nom et les coordonnées d'un professionnel, sa fonction, son entreprise, son secteur et son code NAF. Les campagnes peuvent être réalisées directement ou confiées à des prestataires spécialisés dans le routage d'e-mails, de SMS et de RCS, dans le respect de la réglementattion applicable.

La prospection électronique adressée à un professionnel en rapport avec sa fonction peut, dans les conditions légales, reposer sur l'intérêt légitime avec information claire et opposition gratuite et effective. Un consentement préalable est exigé lorsque le régime applicable à la personne, au message ou au canal le prévoit. CERTIF Index vérifie l'origine et les conditions de réutilisation des fichiers ainsi que les garanties des fournisseurs de données. Toute sollicitation indique l'émetteur, l'origine des données lorsque requis et permet de refuser les messages ultérieurs.

Les oppositions sont synchronisées et préservées au moyen d'une liste de non-sollicitation minimisée, y compris lorsqu'un nouveau fichier est acheté ou qu'un autre routeur intervient. Les statistiques globales de campagnes ne sont pas utilisées pour établir un profil nominatif des destinataires ; tout dispositif technique de suivi des ouvertures ou clics est évalué séparément conformément aux règles relatives aux traceurs.

6. Destinataires et prestataires

Seules les personnes habilitées au sein de CERTIF Index, dont les administrateurs chargés des vérifications, disposent des accès nécessaires à leurs missions. Le développeur externe peut accéder aux données dans les limites de ses instructions, sous engagement contractuel de confidentialité et d'encadrement des traitements. Les évaluations publiques n'exposent pas l'identité privée de l'évaluateur, sauf choix facultatif limité prévu à l'article 4.3.

Acteur	Fonction et types de données
Bubble	Application, bases et sauvegardes (hébergement américain) : données nécessaires à l'application NOPIPO.
Vercel / Next.js	Site, interfaces et exécution web déployés dans la région de Paris ; échanges techniques nécessaires.
Microsoft Azure	Extraction documentaire des pièces évaluateur via ressource située en région France ; document brut et résultats techniques.
Yousign / Yousign Verify	Signature et vérification de l'identité/existence des professionnels ; CERTIF Index ne conserve pas la copie brute d'identité.
Stripe	Paiements ; traitement des données de transaction et de paiement selon le périmètre contractuel du prestataire.
Axeptio	Enregistrement des choix sur les cookies et traceurs.
Kompass	Fourniture de fichiers professionnels et routage de campagnes e-mail/SMS/RCS, avec statistiques agrégées ; qualification des rôles selon opérations.
Prestataire technique indépendant	Maintenance, développement, sécurité et support technique encadrés contractuellement ; accès limité aux besoins de mission.

Suivant leur intervention réelle, ces organismes peuvent agir comme sous-traitants ou responsables distincts ; les accords de sous-traitance applicables, les sous-traitants ultérieurs et les garanties correspondantes sont tenus à jour. Des données peuvent également être transmises aux autorités compétentes ou auxiliaires de justice lorsque la loi, une réquisition ou une procédure le justifie. Aucune donnée personnelle n'est vendue ou louée à des tiers pour leur propre publicité.

7. Transferts internationaux

L'application Bubble et ses sauvegardes hébergent des données aux États-Unis. Les transferts concernés reposent sur un mécanisme du chapitre V du RGPD : lorsque son périmètre le permet, la décision d'adéquation UE–États-Unis et la certification active du destinataire au Data Privacy Framework ; à défaut, des clauses contractuelles types assorties, si nécessaire, de garanties complémentaires. L'existence et la portée des garanties sont vérifiées pour le service effectivement souscrit.

Les déploiements Vercel sont configurés en région Paris et la ressource Microsoft Azure destinée à l'extraction documentaire en région France. La localisation de l'infrastructure principale ne préjuge pas de tous les accès de maintenance, du support, de l'acheminement des données et des sous-traitants ultérieurs. Les services Stripe, Yousign, Axeptio et Kompass peuvent être soumis à des garanties propres selon leur configuration. Des informations sur les mécanismes applicables et les moyens d'en obtenir copie peuvent être demandées à l'adresse RGPD.

8. Droits, oppositions et décisions automatisées

Toute personne peut, dans les conditions du RGPD, exercer ses droits d'accès, rectification, effacement, limitation et opposition ; demander la portabilité lorsque ses conditions sont réunies ; retirer à tout moment un consentement lorsqu'un traitement y repose ; et bénéficier des garanties relatives aux décisions automatisées lorsque l'article 22 est applicable. En cas de prospection, l'opposition est gratuite et n'exige aucune justification. Le refus de certains champs obligatoires peut rendre impossible la création d'un compte, une invitation ou une vérification prévue par le service.

Les demandes sont adressées à rgpd@certif-index.fr, rgpd@nopipo.fr ou par les formulaires des sites et sont prises en charge par la Présidente ou une personne expressément habilitée. Une vérification d'identité complémentaire n'est demandée qu'en cas de doute raisonnable. La réponse intervient sans retard injustifié et au plus tard sous un mois, prorogeable de deux mois dans

les conditions légales avec information du demandeur dans le premier mois. Les demandes font l'objet d'un registre interne à accès restreint mentionnant leur date, leur objet, les opérations entreprises, les réponses apportées et les preuves nécessaires à la responsabilité de CERTIF Index. Une procédure de suppression et d'archivage sélectif est appliquée, selon les durées justifiées pour les données concernées.

L'évaluateur peut retirer son choix d'affichage prénom/initiale. Une personne dont une pièce est refusée automatiquement peut soumettre un autre document et demander un réexamen. Les suspensions de comptes pour fraude comportent un audit humain. Les contestations relatives à l'exercice des droits peuvent être portées auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), cnil.fr ; des directives sur le sort des données après le décès peuvent être définies dans les conditions du droit français.

9. Sécurité, journalisation et violations

CERTIF Index met en œuvre des habilitations par fonction, l'authentification multifacteur des accès d'administration, le chiffrement des communications et des sauvegardes, la journalisation pertinente, des mesures contre les abus, ainsi que des séparations entre données actives et archives restreintes. Les documents d'identité et preuves communiquées pour contrôle ne sont accessibles qu'aux personnes autorisées. Les paramètres et accès sont réévalués au regard des risques et de l'évolution du service.

Les sauvegardes Bubble sont chiffrées et conservées pendant 14 jours. Les procédures de restauration tiennent compte des suppressions déjà intervenues et ne permettent pas de réintroduire durablement des données qui auraient dû être effacées. Les violations de données sont recensées, analysées et documentées ; une notification à la CNIL est réalisée dans les meilleurs délais, si possible sous 72 heures lorsque la violation est susceptible d'engendrer un risque. Les personnes sont informées lorsque le risque est élevé, sauf exception légale.

10. Cookies, traceurs et communications électroniques

Les sites et interfaces NOPIPO utilisent des cookies nécessaires à la session, à la sécurité et à la mémorisation des choix, ainsi que, le cas échéant, des traceurs soumis à consentement préalable. Le gestionnaire Axeptio permet d'accepter et de refuser avec une facilité équivalente et de modifier le choix à tout moment. Aucun outil Google reCAPTCHA ni traceur publicitaire pour compte propre n'est retenu dans la configuration de référence.

Nom de traceur	Finalité	Durée prévue
axeptio_cookies	Mémorisation des choix	Jusqu'à la fin de l'année civile en cours
axeptio_all_vendors	Inventaire de services déclaré	Jusqu'à la fin de l'année civile en cours
axeptio_authorized_vendors	Liste des services acceptés	Jusqu'à la fin de l'année civile en cours
rodkarenki86430_live_u2main	Session / identification technique Bubble	7 jours
rodkarenki86430_live_u2main.sig	Signature du cookie de session	7 jours
rodkarenki86430_u1main	Session courante Bubble	Durée de session
certif_adhesion_resume	Reprise du parcours d'adhésion	7 jours

Cette liste est conforme aux mesures effectuées sur les domaines et sous-domaines en production ; un nouveau cookie ou service nécessite une actualisation avant son activation. Les pixels insérés dans des courriers électroniques, y compris lorsque le routage est confié à un prestataire, sont évalués indépendamment des cookies du site et soumis aux règles légales qui leur sont propres.

11. Conservation, anonymisation et fin de service

La conservation active est strictement limitée à la finalité indiquée à l'article 3 ; lorsqu'un besoin probatoire ou légal subsiste, les seules informations utiles sont isolées en archivage intermédiaire avec accès restreint. Les copies d'identité des évaluateurs sont supprimées après vérification ; les copies des pièces des professionnels ne sont pas conservées par CERTIF Index. Les enregistrements nominaux d'invitations sans évaluation sont purgés au maximum à J+30 après la première invitation.

Les comptes fermés font l'objet d'une conservation antifraude sélective, plafonnée à trois ans lorsque nécessaire ; les pages professionnelles inactives conservent leurs données de profil en interne jusqu'à douze mois lorsque justifié ; les documents contractuels/comptables et les évaluations suivent leurs régimes propres. Les tableaux de bord de statistiques ne permettent pas de réidentifier indirectement les clients. Toute donnée pseudonymisée demeure une donnée personnelle ; seule une anonymisation effective et irréversible sort du champ du RGPD.

12. Mineurs, mises à jour et entrée en vigueur

La participation à NOPIPO et la création du Compte Évaluateur sont réservées aux personnes majeures. Une attestation de majorité est recueillie et, pour le compte, une date de naissance vérifiée. Lorsqu'une participation irrégulière par un mineur est découverte, les traitements qui ne peuvent plus être justifiés sont interrompus et les données inutiles effacées, sans préjudice d'une conservation strictement justifiée.

La politique est actualisée à chaque évolution substantielle du service, des catégories de données, des prestataires, des durées ou des transferts. La version et la date d'entrée en vigueur figurent sur la page de garde du présent document et sont publiées sur les sites CERTIF Index et NOPIPO. En cas de changement important, les personnes en sont informées par un moyen adapté ; la simple poursuite de l'utilisation ne vaut pas consentement à un nouveau traitement lorsqu'il est légalement requis.

Fin du document — Politique de confidentialité.